



## LE TANGO DES ELUS DU CE

- 1/ 2 pas en avant : Signer avec la Direction des accords en faveur de l'égalité et de la parentalité
- 2/ 1 pas en arrière : Refuser aux salariés en congé parental le bénéfice des prestations CE
- 3/ 1 pas acrobatique : Se défausser sur les Ressources Humaines, pour une fois innocente, de cette décision anti-sociale.

### **LES AVANTAGES SOCIAUX DU CE PEUVENT LEGALEMENT ÊTRE ATTRIBUES AUX SALARIÉS EN CONGE PARENTAL SANS DISCUSSION POSSIBLE**

Néanmoins, à une demande d'une salariée en congé parental, les élus du CE ont benoîtement répondu que son contrat étant suspendu pour la durée de son congé, la Direction ne souhaite pas que les salariés dans sa situation bénéficient des avantages du CE !

Facile de se défausser sur les ressources humaines, qui, en l'espèce, n'y ai pour rien, pour une décision qui ne s'appuie sur aucun texte légal et sur laquelle la direction n'a aucun pouvoir d'intervention.

**Pour SUD, il s'agit d'une décision qui relève de la seule politique sociale voulue par les élus CE.**

**SUD attend une réponse exacte et explicitée à cette situation pour le moins antisociale voire discriminatoire à l'égard des salariés (majoritairement des femmes) en congé parental.**

**VOTRE CONTACT SUD** pour toutes les problématiques liées à l'égalité et à toutes les formes de discrimination :

Aurélie JAMOIS : 06 18 95 38 15

Elle est candidate SUD aux prochaines élections professionnelles mais n'attend pas d'être élue pour vous défendre

Comme elle, **défendez-vous, SUDistez-vous !**

**Vos droits, vos luttes, votre syndicat...**

<http://solidairesmatmut.wifeo.com/>

[solidairesmatmut@gmail.com](mailto:solidairesmatmut@gmail.com),

Téléphone 06 66 75 97 84 - Fax : 01 86 95 72 95



**s'informer**  
**se défendre**  
**s'engager**  
**s'organiser**  
**se syndiquer**  
**Solidaires** Union syndicale